



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2016
Français
Original: anglais

Soixante et onzième session
Point 105 de la liste préliminaire*
Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 69/199 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa sixième session, tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015 (CAC/COSP/2015/10).

* A/71/50.

